

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 6 novembre 2006 le projet de **Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)** afin de rendre la réglementation d'urbanisme conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

L'objet de ce projet de règlement vise à exiger une étude d'impact sur la circulation lors d'une demande d'implantation d'un établissement commercial de moyenne ou de grande surface.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 28 novembre 2006 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le président de l'arrondissement, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 15 novembre 2006

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement